

CE QUE LA LOI VOUS OFFRE

REFUSER UN TRAITEMENT

Vous pouvez toujours refuser un traitement après discussion avec votre médecin, même si celui-ci permet de vous maintenir en vie.

LA SEDATION PROFONDE ET CONTINUE maintenue jusqu'au décès

Vous pouvez la demander si vous êtes atteint d'une affection grave et incurable et dans vos derniers jours de vie, et que vous présentez une souffrance réfractaire au traitement.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Elles permettent d'exprimer, par avance, la volonté de poursuivre, limiter, arrêter ou refuser des traitements ou actes médicaux, pour le jour où l'on ne pourra plus le communiquer soi-même

- Modifiables ou révocables à tout moment.
- Le médecin est tenu de les respecter, sauf exceptions.

Comment les rédiger ? : Par écrit (papier libre ou formulaire type. Par exemple : rechercher sur internet : "Directive anticipée - gouv")

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Si le patient se trouve dans l'incapacité d'exprimer sa volonté et en l'absence de directives anticipées, l'équipe médicale devra s'enquérir de ses souhaits. Selon la loi, le témoignage de la personne de confiance prévaut alors sur tout autre témoignage.

- Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance.
- Ce choix est révisable et révocable à tout moment

Comment la désigner ? : Par écrit, sur papier libre (avec ses coordonnées, sa signature et la vôtre), ou sur santé.gouv.fr

Et vos proches, qu'en pensent-ils ?



- Connaissent-ils vos souhaits ?
- Et vous, connaissez-vous les leurs ?

Pour que VOS désirs soient connus, Parlez-en avec vos proches et avec votre médecin.

Associations et sites utiles pour y réfléchir :

CNSPFV (Centre national de soins palliatifs en fin de vie)
www.parlons-fin-de-vie.fr. Ligne d'écoute 01 53 72 33 04

Solidaritésanté.gouv

Ce dépliant est issu d'un travail de thèse, soutenu en 02/2023 par E. Pitance et M. Vial. Pour toute question ou suggestion, contact à thèsepitvial@gmail.com

LA FIN DE VIE

En parler ensemble pour qu'elle vous ressemble

Ce qui sera important pour moi le moment venu.

Jusqu'où poursuivre les soins ?



Ce dépliant a pour vocation de **vous aider** à parler de votre fin de vie avec vos proches, médecins et soignants, **bien avant qu'elle ne soit là.**

